

(Emeute du 25 avril 1848, jour de foire de Pâques à Saint-Jean-Pied-de-Port, ou: "Prise de la Bastille" à Saint-Jean-Pied-de-Port le 25 avril 1848)

**Procès verbal de la Gendarmerie de St. Jean pied de port
(2 U 937, n°7084)**

Aujourd'hui vingt cinq avril mil huit cent quarante huit, vers quatre heures du soir, nous Lagrave et Péré, Gendarmes a la résidence de St Jean pied de port, revetus de notre uniforme, agissant dans l'exercice de nos fonctions, suivant la loi et conformément aux ordres de nos superieurs; rapportons nous trouvant de service a la residence pour le maintient de l'ordre pendant la durée de la foire, et stationnant devant la porte de la boutique du citoyen Proeil Sallier demeurant *maison Fitère, située sur la place*, s'est présenté a nous le Sr Espil Gendarme a la residence de Baigorry, et nous a amené un nommé *Laborde Jean dit Labordere natif de Bidarray*, remplaçant faisant partie de la classe de 1841, se trouvant dans ses foyers en congé provisoire, auquel l'ordre de rejoindre son Corps lui a été notifié, par les soins de M. le Maire de sa commune et par le brigadier de Gendarmerie de Baigorry, qui n'en avait tenu aucun cas, ayant voulu lui demander par quel motif il n'avait pas obtempéré a cet ordre comme le prescrit la circulaire ministerielle, en date du 29 mars dr., cet individu sans répondre a pris la fuite a travers la foule qui en se moment se trouvait considerable sur la place et l'ayant poursuivi et atteint, nous nous sommes mis en devoir de le mettre en prison, quant tout a coup son frère le plus jeune, s'est présenté et a fait un appel a la foule qui s'est reunie aussitot et vient contre nous en nous menaçant avec leurs batons, et faisant leur possible pour nous enlever le prisonnier, voyant l'impossibilité de conduite cet individu en lieu de Sureté, nous avons requis le poste de la troupe placé au corps de garde sur la place, sept hommes sont venus a notre secours, troupe insuffisante pour repousser cette masse cosiderable ou personne ne voulait entendre raison. Cependant nous avons battu en rétraite tenant toujours notre prisonnier, nous nous rencoingnés (sic) contre la boutique dudit Proueil, dans laquelle nous avons fait rentrer notre prisonnier pendant que la troupe tenait en respect la populace, plusieurs coups de baton ont été lancés sur nous, ainsi que sur les militaires qui nous assistaient, mais aucun n'a reçu de blessures graves quant a nous aucun usage n'a été fait de nos armes, la maison où le prisonnier se trouvait a été cernée par la foule un grand nombre sont entrés et ne pouvant plus resister nous avons été forcé de lacher notre prisonnier qui s'est enfui, non contents d'avoir le prisonnier, la maison Fitère a été assaillie a coups de cailloux avec lesquels on a brisé la croisée et les vitres, on nous a renfermés dans une chambre de cette maison afin de nous mettre a l'abri de la rage de ces séditioneux.

Voyant que ce desordre ne discontinuait pas, M. le Maire de cette ville a requis un detachement du 17° de ligne, qui ont aussitot descendu de la citadelle lui a la tete; mais arrivés sur le lieu de la Scène, M. le maire voyant l'acharnement de la populace a fait faire demi tour a la troupe afin d'éviter une collision entre elle, et le peuple, M. le maire a reçu un violent coup de pierre sur la tete qui lui a fait une forte blessure. Les attroupés se sont ensuite dirigés vers la prison là où se trouvait détenu le nommé *Sebastien Etcheverry*, arrêté en vertu d'un mandat d'amener decerné par M. le juge d'instruction de Bayonne, comme inculpé d'avoir volé un cheval, Etcheverry a été mis en liberté les seditieux qui au moyen de haches et de pierres ont brisé la porte de la prison. Le *Sieur Etchart* de St Jean qui se trouvait en ce moment dans la prison connait de vue plusieurs de ces individus sans pouvoir dire leurs noms. Le *sr Boucou concierge de cette prison* a reconnu le frère et le fils de Sebastien Etcheverry detenu, cet individu a été répris par nous et conduit à Bayonne devant M. le juge d'instruction.

De tout quoi nous avons dressé le present procès verbal, à St Jean etc.

Procès verbal dressé par M le juge de paix de St. Jean pied de port

L'an 1848 et le 26 avril à trois heures de l'après midi

Instruit la rumeur publique que la foire dhier sur la place du marché de la présente ville de St etc. fut troublée par une émeute grave que des malveillants se portèrent en la maison de depot de cette même ville dont ils ouvrirent la porte et fait mettre les prisonniers en liberté.

Nous Jean Salaberry premier suppleant de M. le juge de paix de ce canton procedant en l'absence de ce dernier magistrat, assisté du Sr. Urruty huissier a la residence de cette ville, que nous avons pris pour Greffier d'office nous sommes transporté a l'assistance de Dque Erguy en ladite maison de depot.

Nous y avons trouvé *Roze Fonrouge épe. du Sr Boucau* demeurant avec lui agée de 54 ans. (...) Et après serment par elle prêté.

Depose, que la maison était sous son administration en l'absence momentanée de son mari, lorsque hier vers les cinq heures de l'après midi, elle vit de la fenetre de la cuisine au premier

etage sur la rue, un détachement de la garnison montant vers la citadelle, poursuivi par un attroupement d'hommes furieux qui proféraient des cris de menaces; qu'elle remarqua M. Darioux maire tenant son écharpe dans les mains, marchant sur le derrière du détachement et cherchant à calmer l'effervescence de l'attroupement, qu'elle vit bientôt un homme boiteux donner un coup de béquille sur la tête au maire qui tomba ensanglanté, que son chapeau fut jeté au *jardin de Salaberry* vis à vis, que le nommé *Arnaud Etchart dit Macaro* ex douanier demeurant en cette ville qui se trouvait en ces lieux fut à son secours, ainsi que *Jean Salaberry menuisier* dans cette même ville, que ces deux personnes lui sauverent la vie (...) le conduisirent vers la citadelle qu'alors la fureur de la populace se porta contre la deposante, qui fut sommée d'ouvrir la porte de la prison (...) que la prison ne renfermait qu'un bohémien voleur (...) Qu'ils se mirent à crier *nous sommes en liberté ouvrez la prison ouvrez la prison*; que sur son refus ils se mirent à frapper avec violence la porte (...) Qu'en même temps le père de son prisonnier *le vieux Cala de magdelaine* qui était venu voir son fils levant son baton la menaçait de lui donner la mort (...) qu'aussitôt que la porte fut ouverte le même boiteux lui appliqua un coup de béquille sur le menton et un autre sur les reins (...) qu'arrivée à la cuisine elle fut sommée de leur fournir une chandelle pour visiter la cave souterraine et en faire sortir les prisonniers qu'ils prétendaient s'y trouver, qu'en même temps ils cassèrent par un coup de baton un chandellier de laiton qu'elle nous a présenté en deux morceaux (...) Elle nous a représenté un gril servant à garantir le guichet de la susdite porte (...)

Jean Pierre arcagut vitrier âgé de 55 ans (...) dépose, qu'hier vers les quatre heures et demi du soir (...) il étendit ses deux jambes des deux côtés de la tête du maire qui se tenait à terre; il avança les deux bras croisés en criant à la multitude *il y en a assez laissez lui la vie*. Il fut soulevé par les trois protecteurs (...) Enfin il fut soutenu et conduit en *la maison Marquissénia* qui est la plus avancée de la rue vers la citadelle.(...) Il déclare sur interpellation que l'attroupement était nombreux et qu'il estime qu'il se composait de 120 individus, tous de jeunes gens (...) le seul qu'il a pu y connaître, c'est le frère puisné prisonnier fils du vieux Cala (...)

Continué le 27 avril 1848

Jean Sallaberry menuisier âgé de 30 ans (...)

Dépose, mardi 25 de ce mois, vers les quatre heures de l'après midi, ayant besoin de parler à la *dame veuve Laxague de Baigorry*, je fus sur la place au marché, j'entrai un moment dans la boutique de M Fiterre ayant entendu des bruits tumultueux au haut de la place j'y fus, et je vis des groupes de jeunes gens lancer des pierres contre *la maison rouge*, j'en engageai plusieurs à laisser tomber celles qu'ils tenaient à la main. Lorsque je vis que le calme s'y rétablissait, je descendis vers *la maison Fitère* dont on avait fermé les portes (...) j'y trouvai un détachement de la troupe stationnaire au dessus de la porte sous le rempart dans l'intérieur de la ville faisant face vers la place du marché.

Ici se trouvait vis à vis la troupe un attroupement considérable de paysans armés de batons qu'ils tenaient levés. Je remarquai sous la porte M le Maire et *M Michel Fort* (...) Deux coups de pierre furent lancés par les émeutiers vers la troupe, mon berret fut atteint. En même temps M le Maire engagea le capitaine commandant à battre la retraite (...) J'avais déjà ramassé mon berret, lorsque un jeune homme de haute taille leva son baton sur moi, ce jeune homme que je n'ai point connu et que je voulais engager à se calmer, formait l'avant garde de l'attroupement.

Je m'écartai et je me plaçai contre le mur de clôture de *la maison Billartia*; le détachement et les émeutiers montaient la rue à certaine distance d'intervalle, le maire se tenait toujours dans cette intervalle, cherchant à apaiser et à faire rétrograder la populace. Je ne tardai pas à le suivre. Je vis les émeutiers donner des coups de baton sur les portes d'un côté et de l'autre, je remarquai vers la porte de la maison du portier le chapeau de M le Maire troué (...) Je le vis ensanglanté à la tête (...) Arrivé vers la porte de la prison, je vis M le Maire tomber sur le derrière, sans que j'ai remarqué qu'il eut reçu des coups (...) j'avancai mes deux bras en criant *il en a assez laissez lui la vie*. L'un d'entre les furieux m'apostropha me disant *si tu ne t'otes pas de là, je te frappe toi même* (...) Je relevai ce magistrat avec le secours de quelqu'un, que je crois être le nommé *Macaro* ex douanier et *Lapeyrade* tourneur. Soutenu par le bras nous pûmes le conduire vers la citadelle, mais encore quelques uns nous poursuivirent en nous sommant après que nous fûmes arrivés au pied du rempart de la citadelle, d'y laisser ce magistrat et de descendre en bas avec eux. Ce dernier que nous avions voulu conduire à la citadelle, s'y refusa, disant, *je ne veux pas sortir de la ville, je préfère y être tué*, comme les émeutiers semblaient se calmer à la condition de notre retour vers la place, nous y consentimes (...)

Il a déclaré sur interpellation qu'il a reconnu parmi les émeutiers vers la porte de la prison *le maître de Lohilacat de Jaxu* boiteux marchand (sic) avec l'appui d'une courte béquille, sans qu'il l'ait vu néanmoins se livrer à aucun acte de violence. (en marge: interroger)

Il ajoute qu'il a entendu dire que *le maître de Laco d'Esterrençuby* est l'un des auteurs

des actes de violences, mais que celui-ci n'a point frappé M le Maire (...) Il sait seulement qu'il faisait partie de l'attroupement puisqu'il l'a vu au dit point de *la porte de Casedevant* tenant un baton et de plus une jambe de table. Que le même Lohilaçat et Laco sont les seuls individus qu'il a reconnu dans l'attroupement dont il évalue le nombre a environ cent cinquante.

Arnaud Etchart ex-douanier agé de 40 ans (...)

Dépose (...) je vis des jeunes gens nombreux groupés, lancer des pierres contre *la maison Mendiry*. (...) M. Michel Fort nég.t conseiller municipal, capitaine de la garde nationale. (...) Le nommé Sébastien Bohemien de la magdeleine, sortit de la prison où il était détenu (...)

Pierre Lapeyrade tourneur agé de 60 ans (...)

Dépose (...) il vit M le maire tenant son écharpe municipale a la main, poursuivi par un attroupement dont le nombre s'élevait a plus de cent individus, desquels plusieurs lui donnerent des coups de baton sur son chapeau qui fut troué; ce fut vers la hauteur de *Princia*, un peu plus haut que la prison (...) un boiteux portant une courte bequille, qui fut assez fort pour trainer le déposant par le bras (...) qu'il ne le connaît nullement (...); quant a l'autre, il la bien reconnu c'est un petit Souletin ancien pasteur de *Guillent d'Esterençuby*, demeurant actuellement à Bascassan (...)

Justin Morgues agé de 53 ans (...)

Dépose (...) Il avait en ce moment là l'écharpe municipale en bandoulière (...)

M. Leonard Barbaste adjoint a la mairie agé de 53 ans (...)

Dépose (...) faisant partie du bureau scrutateur occupé du depouillement des votes des électeurs pour les députés de l'assemblée nationale prochaine a la mairie (...) J'y fus accosté par un homme de certain age lequel m'aborda avec un air de menace. Je lui demandai la cause de son animation et du trouble qui se manifestait sur la place, en même temps je voyais un attroupement qui lançait des pierres contre la maison rouge, il me répondit avec humeur que nous fesions arrêter arbitrairement des hommes.

Aussitôt survint un homme de taille moyenne remarquable par une infirmité telle que les yeux, du moins les paupières ne sont point uniformes, un autre individu intervenant l'instruisit devant moi, que j'étais l'adjoint à la mairie, ce fut alors qu'il me somma de faire ouvrir la porte de la dite maison rouge. Je m'avançai le long de cette maison, lorsque j'aperçus *M Renaud de cette ville* dont je me rapprochai il parait qu'il fut reconnu par les émeutiers qui se mirent à crier *vive Renaud vive Chaho*. Incontinent j'aperçus *M. Schilt Sous Prefet a Mauleon* (...)

M. Renaud et moi, nous entrames avec les trois hommes choisis et la porte fut fermée sur les autres. Je m'aperçus bientôt que M. Schilt Sous Prefet n'était pas avec nous. Je la fis rouvrir, et j'appelai le fonctionnaire qui vint nous rejoindre (...) nous nous mimes à crier et a affirmer que l'homme réclamé par les émeutiers n'était pas là, qu'il s'était sauvé (...) Je me promenai quelque temps au premier étage avec les habitants de la maison, j'y vis encore l'homme aux yeux dissemblables avec un ou deux individus s'occupant de perquisition, personne d'hostile n'y paraissait, je revins à la mairie (...) et c'est la que j'appris plus tard avec peine que M le maire avait été victime de son zèle pour le rétablissement de la tranquillité.

Depuis cette époque on m'a donné pour renseignement que l'homme que j'ai signalé plus haut et qui n'a pas les deux yeux conformes est nommé *Arbelbide (Pierre) fils cadet de la maison d'Iriberrigaray de la commune d'Ossés quartier d'Iribery* (...)

Gracieuse Nabarré Ve Nache agée de 31 ans (...)

(...) se retirant de la place du marché vers son habitation *maison officialdeguy*, elle vit M le Maire (...) la tete ensanglantée harangant une multitude d'hommes (...) disant *Je vous exhorte a la paix, je ne veux pas de guerre*, qu'en même temps un boiteux lui assena sur la tete un coup de bequille qu'un second homme en blouse taille ordinaire lui assena également un coup de bâton (...) qu'elle remarqua Lapeyrade tourneur, un peu pris de vin le tenant par le bras (...) lui offrant de l'accompagner à la citadelle, mais que ce magistrat lui declara qu'il ne voulait pas y monter, disant énergiquement en tenant son écharpe entre les mains, *Je veux faire mon devoir qu'on me tue ici*.

Que toutes les portes du quartier étaient fermées que personne ne voulait les ouvrir, que cependant *la femme Arrayer Monjoulier* sœur dudit Etchart Macara lui ouvrit la sienne, où entra M le Maire; Les émeutiers rodaient encore par là, le susdit boiteux se fesait remarquer par sa fureur, et il demanda a la déposante avec des injures grossieres *où il est entré cet nous devons le tuer*.

Que bientôt après les émeutiers se rendirent a la porte de la maison de depot (...) Aussitot

la deposante vit sortir Sebastien le bohemien de la Magdelaine (...) y entrer les furieux, qui donnerent a cette femme du concierge des coups de baton pendant qu'elle tenait dans les bras un petit enfant naturel de sa fille; Bientôt après elle vit sortir du vestibule une grande table que ces gens égarés mirent en morceaux (...) une partie des morceaux en provenant furent ramassés par *la veuve Errecalde* (...)

Elle déclara sur interpellation n'avoir reconnu aucun émeutier (...) qu'un autre homme qu'elle a vû lancer des pierres et donner des coups de hache a la porte de la prison, de petite taille, teint pale habitué au marché de St Jean pied de port, où il vient souvent avec un panier au bout d'un baton vendre du poisson, qu'enfin elle y a vû aussi *le nommé Etchart dit Loppé* employé à l'hospice civil de cette ville, mais a la suite du maire paraissant chercher le proteger (...)

Bertrand Etchart jardinier agé de 60 ans (...)

Dépose (...) il vit un rassemblement d'hommes lançant des pierres contre la maison Mendiry (...) il voulut faire arrêter le mal qui se fesait, qu'a cet effet, il adressa quelques mots à *Lohilacat de Jaxu*, et a un *cadet d'Ithourbourou* de cette commune, que ce dernier le reçut assez mal (...) qu'il n'a point remarqué de hache, pas même d'homme a bequille, qu'il y a seulement reconnu un bohemien fort brun fils de Cala (...)

Le sr. Arsene Darrieux agé de 50 ans medecin et maire de St. Jean pied de port (...)

Dépose, Je m'occupai le 25 de ce mois a quatre heures de l'après midi en la salle de judication de paix, au depouillement du Scrutin électoral du present canton pour la deputation a la prochaine assemblée nationale. Je veillai a ce que le chiffre des votes de chacun des candidats fussent exactement constatés lorsqu'on y porta la nouvelle du trouble qui s'était manifesté au haut de la place du marché. Dans l'instant je parai a faire battre le rappel de la garde nationale, mais je vis dans la minute, que le tambour n'était pas en état de battre la caisse. Je m'adressai à des gardes nationaux armés et non armés qui s'y trouvaient, je les engageai à se reunir en prevenant les atteintes a domicile, et je courus (...) Je vis au haut de la place un attrouppement d'hommes nombreux qui lançaient des pierres contre *la maison rouge*. Je fis mon possible pour les calmer (...) je revins a la mairie pour m'assurer de la reunion de la garde nationale et prendre les mesures convenables possibles. J'y trouvai Lafon, tambour autre que celui que j'ai parlé plus haut: Je lui ordonnai de battre le rappel, il me répondit qu'il n'avait pas de caisse, je prescrivis au sergent de ville par l'intermediaire de son fils qui s'y trouvait de lui porter la sienne; je fus chez moi prendre mon écharpe municipale, je revins avec cet insigne dans la poche, au haut de la place siège du premier trouble, en engageant tous les gardes nationaux que je rencontrais à se reunir avec leurs camarades en armes. Je remarquai mon adjoint et M. Renaud a la croisée du centre de la maison rouge au premier étage, et je présamai que pendant mon absence ils y étaient montés et qu'ils avaient adressé a la foule quelques paroles conciliantes, je vis avec plaisir que le calme était rétabli, je me trouvai à l'angle oriental de la maison rouge, lorsque un jeune homme de petite taille, figure blême, yeux noirs et petits s'approchant de moi, me demanda sur un ton de violence, pourquoi j'avais fait venir la troupe, je lui repondis qu'il n'y en avait aucune ni besoin d'en avoir que nous étions en paix, un autre jeune homme un peu plus grand, ayant un gilet vert en moleton croisé, boutonné jusqu'au milieu du coté d'en bas, mais la pointe supérieure non boutonnée, m'adressa sur le même ton pareille question, je lui fis la même réponse (...) dans l'idée que tout recours a cette force armée aurait été compromettante.

Cependant voyant le grand nombre d'hommes tournés vers la porte de France qui est sous le mur de fortification de la ville, je fendis la foule et je marchai vers ce point guidé en quelque sorte par les mêmes interlocuteurs.

Qu'elle fut ma surprise en voyant l'arme au bras et immobile une section de grenadiers sous les ordres du capitaine adjudant major, occupant la rue depuis celle de la Citadelle jusqu'a la basse cour de *Billartia*.

Je remarquai entre la troupe et les émeutiers M Michel Fort, capitaine commandant la Garde nationale que je perdis de vue, et je m'y trouvais seul. D'un coté j'exhortai ces paysans a se calmer, et de l'autre coté j'engageai par signes de la main le commandant du détachement qui n'était qu'a huit pas, de ne pas faire usage des armes: Peut être bien l'émeute fut encouragée par ce moment d'arret, un coup de pierre fut lancé, alors les grenadiers croiserent leurs bayonnettes, Dans le moment un grand jeune homme ayant une veste de drap de laine, couleur marron foncé et une ceinture rouge de laine, s'avança, me déborda, portant a la main droite une grosse pierre dont il menaçait les grenadiers; Ceux-ci porterent leurs bayonnettes a la hauteur de la face, et dans ce moment suprême, je poussai l'homme par la Ceinture en arriere, il ceda; Deux minutes après sur mon invitation de la main répétée au capitaine il mit son sabre dans le fourreau en signe de paix, et fit mettre l'arme aux bras aux grenadiers, et j'en obtins ainsi sans l'avoir demandé la retraite du détachement qui ne présentait

qu'une force de 25 hommes, A la vue de cette retraite, les émeutiers s'avançaient malgré moi, je ne cessai tout en marchant a réculons de les inviter de les engager a se retirer et a se disperser, mais c'était toujours sans succès, sauf de conserver une certaine distance entre la troupe se retirant en ordre et l'émeute que je cherchai a contenir. En arrivant a la hauteur de *la maison de Labatut* boulanger, où de celle du portier, je reçus sur la main gauche plusieurs coups de baton, alors je sortis de ma poche ma Ceinture municipale et je la passai en sautoir sur mon épaule gauche. Je tachai de faire comprendre aux émeutiers la gravité de leur action envers un magistrat en fonctions, mais ce fut en vain, ils me donnerent plusieurs autres coups, notamment sur ma tête, et l'avant bras droit. Mon chapeau fut troué, notre marche continua de la même manière, j'allais toujours a reculons la face vers eux. Mon chapeau disparut.

Arrivé a la hauteur de la maison de depot, après avoir reçu sur ma tete plusieurs coups j'y fus atteint par deux hommes qui me donnerent un coup de baton chacun, et le dernier appliqué par un jeune homme de haute taille me jetta a terre.

Me trouvant dans cette position, étourdi immobile, je sentis m'évanouir, je me crus perdu, j'eus a peine la force de penser a mes deux enfants. Cependant je revins

(interruption de la fin de la page 33 au début de la page 36, où le médecin Lebrun achève l'auscultation de son collègue Darrieux, décrit ses 5 contusions et termine ainsi :)

Je déclare qu'on peut être aujourd'hui 28 avril 1848, assurer (sic) avec toute certitude qu'elles n'auront aucune gravité (...) Fait à St Jean pied de port, le 9 avril (sic: pour 29?) 1848. Signé *Lebrun*.

Procès verbal du suppleant de M le juge de paix de St Jean (...)

L'an mil huit cent quarante huit et le vingt six avril a dix heures du matin

Sur *plainte portée par M. Baptiste Fiterre negociant*, demeurant a St Jean pied de port, qu'hier l'après midi, il a éprouvé des degats très considerables à *l'hotel rouge autrement appelé maison Mendiry* sise sur la place du marché de cette même ville, par suite d'une malheureuse collision entre la gendarmerie qui avait arrêté un deserteur, et de jeunes gens ameutes pour sa délivrance, nous requerant de constater les dits degats.

Nous *Jean Salaberry premier suppléant* de M le juge de paix du present canton procedant a cause de l'empchement de ce magistrat qui se prépare a partir pour Pau avec le procès verbal de depouillement des votes électoraux de ce même canton a l'assemblée nationale prochaine, assisté de *Jean urruty huissier* a la residence de cette ville que nous avons pris pour Greffier d'office (...) nous sommes transporté en la dite maison rouge, où nous avons trouvé *la veuve Cavade mariée, née Fitere* que nous avons requise de nous declarer la cause des violences exercées hier sur ledit hotel qu'elle habite en qualité de fermière du réquerant son frère.

Obtemperant a cette réquisition (...) elle nous a amené *la demoiselle Anne Cavade se fille* agée de 22 ans après avoir prêté serment de dire toute la verité rien que la verité, nous a déclaré qu'hier vers les quatre heures de l'après midi, elle apperceut au haut de la place du marché a quelques pas de la porte superieure des remparts, le marechal des logis de la gendarmerie (...)

Ils tenaient un homme qu'on lui dit être un déserteur (...) En même temps plusieurs paysans l'avaient saisi et ils semblaient chercher à le soustraire (...) Bientot il y eut foule, et malgré ses protecteurs l'homme arrêté fut conduit en la presente maison rouge, dans la boutique du *Sr Pereuilly Sellier*.

Dans l'instant tous les habitants de la maison se mirent en devoir de fermer les portes et les croisées de la rue a la vue de grands rassemblements que cette arrestation paraissait avoir occasionné, et en attendant (sic) les cris menacans de ce même attroupement. Incontinent des hommes furieux se livrerent a des actes de violence, les uns frappaient avec leur baton les portes de la boutique et les trinquets, les autres a lancer des pierres contre la même porte et contre la fenetre cependant aucun d'eux ne parvint a penetrer dans cette maison, qui a servi de refuge dans ce moment de danger a la gendarmerie et aux soldats venus du coprs de garde pour lui porter secours, mais que cette force militaire étant trop faible pour resister à l'émeute, celle-ci se calma et les gendarmes comme les soldats purent s'en tirer vers les huit heures. La dite dame veuve Cavade, et la dite demoiselle Anne Cavade sa fille ont signé avec nous, le Sr Fitere et le Greffier (...)

Sans desemparer nous avons procedé a la visite des lieux et a la constatation de l'état produit par les degats objet de la plainte, dans l'ordre suivant.

Ayant été d'abord en la boutique du Sr Pereuilly Jean Sellier, lequel après serment nous a déclaré, que pendant les troubles d'hier il n'était pas ici, qu'il était a la mairie au depouillement du scrutin électoral, que son fils ainé seul était dans la boutique dans ce moment la.

Jean Pierre Pereuilly graveur sellier fils du precedent, Depose, que hier vers quatre heures

de l'après midi, un Gendarme de Baigorry, le Sr Lagrave marechal de logis, Extremé, et Peré, Gendarmes, vinrent occuper de force la présente boutique amenant avec eux un prisonnier qu'on disait être deserteur; que bientôt après des soldats qu'il croit être au nombre de huit y vinrent du corps de garde, le déposant voulant alors fermer la boutique pour la garantir, comme aussi pour protéger les hommes réfugiés contre l'attroupement de paysans qui se livraient a la menace d'abord, mais il ne peut que placer deux ou trois planches, il fut forcé d'en laisser entrer un certain nombre qui réclamait a hauts cris la délivrance du prisonnier qui avait déjà échappé des mains des Gendarmes, fuyant du coté du Jardin; après avoir acquis la certitude que leur homme n'était plus prisonnier, les personnes sortirent de la boutique.

En presence du deposant nous avons vu un carreau de vitre cassé, ayant 40 centimetres de hauteur, sur 48 de large. Son pere declare avoir perdu a cette occasion six boucles coulantes et avoir éprouvé aussi la perte d'un licol en sangle, perte totale qu'il évalue à 5 f.

De là ayant été a la boutique occupée par *le Sr Loustalot armurier*, nous y avons vû un petit montant du chassis vitré de cette boutique cassé et enlevé et en même tems, nous avons constaté que les deux vitres a coté dudit montant ayant chacune 32 centimetres de hauteur, sur 27 de largeur ont été cassées. Le dit Loustalot (Joseph) armurier, nous a représenté ledit montant en bois de chataignier cassé aux deux bouts qu'il nous a déclaré avoir ramassé dans sa boutique après les actes de violence sus mentionnés.

Delà, ayant été a la boutique de la même maison Mendiry, contre la cuisine nous y avons vû une vitre cassée ayant 47 centimetres d'équarrissage dans les deux sens, ayant passé a la dite cuisine, y avons vû a la croisée de la fenetre qui donne vers le nord, sept vitres cassées, ayant chacune 27 cent- de hauteur, sur 25 de largeur, De là étant monté au premier étage nous y avons vû et constaté au vestibule, sur le devant, que le chassis d'une croisée avait été cassé et enlevé, nous en avons vû les éclats en morceau. Nous avons vû également quatorze vitres cassées, ayant 27 centimetres de hauteur sur 23 de largeur. Nous constatons que les morceaux de bois provenant dudit chassis attestent une éffraction toute récente ce qui est démontré par la propreté et la couleur des bouts qui conservent les traces du bois. Nous avons vû aussi dans ce vestibule sur plancher dix gros cailloux dont les plus grands pesent trois kilogrammes 700 grammes chacun. Delà étant passé au magasin, y avons vû et constaté que le chassis inferieur de l'une des deux croisées de la fenetre donnant au nord vers la place a été cassé et enlevé, que les vitres de cette croisée au nombre de sept ont été cassées ayant chacune 20 centimetres de hauteur, sur 18 de largeur.

Dela ayant été dans la chambre de devant, vers l'Est, y avons vû, et constaté que deux panneaux de la croisée de la fenetre ont été brisés en éclat, que les chassis de la même croisée ont été également brisés que dix sept vitres, sur vingt qui se trouvaient au chassis de cette croisée ont été cassées et que les trois qui restent devraient être aussi remplacés lorsqu'on renouvellera les mêmes chassis, que treize vitres de la croisée de la même chambre donnant au Sud, Est, ont été cassées les quelles vitres ont chacune 32 centimetres de hauteur, sur 24 de large, comme les vitres de la precedente croisée, que les chassis de cette même croisée au Sud Est, ont eu deux montans cassés et enlevés, que dix sept vitres de la croisée de cette même pièce ont été cassées, elles avaient la même dimention que les precedentes, de plus deux montans et une traverse du chassis de cette croisée ont été cassés et enlevés. Ils se trouvent au plancher. Sur ce même plancher nous avons trouvé dix huit cailloux de dimensions diverses dont les plus gros pesent deux kilogrammes et demi. L'un de ces cailloux était enveloppé d'un rideau de fenetre, un grand rideau en coton servant de garniture a la croisée de la présente pièce donnant du coté de nord-est, est déchiré et détaché de toutes les tringles et les petits rideaux de cette croisée ont des déchirements.

De la étant passé dans la chambre a la suite du coté de L'Espagne occupée par M le Capitaine d'artillerie, y avons vû huit vitres de la même dimention que celles mentionnées cassées et quatre cailloux au plancher pesant chacun 250 grammes.

D'ici étant monté au second dans la chambre occupée par M le Receveur de l'enregistrement, y avons vû et constaté que cinq vitres de la même dimension ont été cassées et en même tems nous y avons trouvé un cailloux de 400 grammes de poid au plancher.

De tout quoi avons dressé le présent procès verbal, signé Sallaberry et Urruty.

Information

L'an 1848 et le 28 avril, nous *D Iriartd D Etcheparre* juge d'instruction au tribunal de premiere instance seant à St Palais, Dept des basses Pyrenées, assisté du *Sr Dabbadie huissier* que nous avons pris pour Gr d'office (...) avons pris les depositions des Témoins ci-après comme suit:

Arsene Darrieux (...) a deposé exactement comme devant M le juge de paix.

Il a déclaré un outre sur interpellation, qu'il ne peut designer aucun individu (...) n'ayant

reconnu aucun d'eux, que cependant si le jeune homme de haute taille qui lui a porté deux coups de baton sur la tete lui était representé, il le reconnaîtrait parfaitement l'ayant bien remarqué (...)

Jean Sallaberry menuisier (...) Il a expliqué sur interpellation que la personne qui lui a dit que le maitre de *Laco d'Esterencuby*, était un de ceux qui avait frappé M le Maire, se nomme Pierre Lapeyrade tourneur (...)

Pierre Lapeyrade Tourneur (...) Il a seulement dit sur interpellation qu'il n'a pas dit à Jean Sallaberry que le maitre de Laco d'Esterencuby (sic), a porté des coups a M le Maire, qu'il lui a dit seulement qu'il était sur les lieux lorsque ce fonctionnaire fut frappé, qu'en effet il le remarqua, ayant son baton levé, mais qu'il ne peut pas dire s'il avait frappé le Maire (...)

Jean Pierre Arsaguet vitrier (...) a déposé exactement comme devant M le suppléant du juge de paix (...)

Léonard Barbaste adjoint au maire (...) Il a ajouté sur interpellation que la personne qui lui a dit que l'individu aux yeux difformes qui l'avait suivi une grande partie de l'après diner de mardi dernier, se nommait *Pierrés arbelbide cadet d'ossès* est le *Sr Béréterbide chaudronnier* de la présente ville (...)

Gracieuse Nabané veuve Bacha agée de 31 ans, jardinière (...) a confirmé les déclarations (...) tout en confirmant néanmoins, que le boiteux dont elle a parlé, porta dans la prison un coup de baton à Gracieuse Fonrouge femme Boucau concierge, que ce meme boiteux, après que les émeutiers eurent fait sortir des prisons le bohémien Sebastien Etcheverry, monta avec quatre autres individus vers la citadelle disant qu'ils devaient chercher le maire pour le tuer (...)

Justin Morgue cordonnier (...) Depose (...), Expliquant néanmoins, que le prisonnier qui fut délivré resta sur le seuil de la porte de la prison pendant plusieurs minutes, paraissant ne vouloir pas s'échapper, mais qu'il fut entraîné par un autre individu de sa caste fortement gravé de la petite verole et d'un teint très foncé qui l'amena avec lui (...)

Bertrand Etchart dit Lopé (...)

Arnaud Bereterbide chaudronnier agé de 25 ans, demeurant St Jean pied de port.

Dépose, le 25 de ce mois, je me trouvai sur la place du marché de la presente ville, lorsque vers les quatre heures et demi il s'y forma une grand rassemblement a la suite de l'arrestation d'un deserteur où insoumis. Le rassemblement se porta sur la maison Mendiry et bientôt plusieurs des individus qui le composait se mirent a lancer des pierres contre ladite maison. Je m'écartai un peu ne voulant pas être confondu avec ces malfaiteurs. Je ne reconnus aucun des individus qui lancaient des pierres, mais parmi les paysans qui entrèrent dans la maison Mendiry, avec les sieurs Renaud et Barbaste, je reconnus *Pierre Arbelbide laboureur*, et un fils de la *maison Mocho du quartier d'ahaix* de la commune d'ossès, que je crois être le 4e né, je vis ces deux individus a une croisée de la maison Mendiry avec Renaut, et Barbaste, ils annoncerent a grands cris a la foule qui stationnait devant la maison Mendiry que le deserteur qui y avait été conduit avait été laché, qu'il n'était plus dans ladite maison.

Le Témoin a expliqué sur interpellation que ledit Pierre Arbelbide avait les yeux difformes, qu'il se trouvait dans le groupe des individus qui entouraient le Sr Leonard Barbaste adjoint, et le Sr Schilt, que ce dernier ayant demandé a la foule ce qu'elle voulait plusieurs voix lui repondirent qu'ils voulaient que le deserteur fut mis en liberté, mais qu'il ne distingua pas aucun de ceux qui tinrent ces propos (...)

Bernard Bidart dit chistapou cordonnier agé de 19 ans (...)

J'habite dans la *maison Ouzet* de la presente ville située rue de la citadelle. Le 25 de ce mois, je me trouvai sur le mur du jardin attenant a la dite maison, lorsque je vis d'abord un certain nombre de grenadiers monter au pas de course ladite rue vers la citadelle, et puis M le Maire (...) monter aussi ladite rue poursuivi par un grand nombre d'individus qui cherchaient (sic) par les gestes a les apaiser, mais les efforts furent inutiles, plusieurs de ces individus le frapperent a coups de baton, parmi eux se trouvait un boiteux de Jaxu qui porta a ce fonctionnaire trois coups avec sa bequille. Etchart Macara le protegeait autant que possible, mais enfin il tomba non loin de la prison. Cependant quelques uns des émeutiers excités par le geste d'un prisonnier qui se trouvait dans la maison de depot, se mirent en devoir d'en enfoncer la porte (...) parmi eux je reconnus le maitre de Laco d'Esterencuby, comme il ne reussissait pas a enfoncer la porte, un individu que j'ai pris pour un Souletain demanda une hache a la nommée Marigno servante chez le *Sr Petrenau Sergent cannonnier*, qui lui répondit qu'elle n'en avait pas, après cette reponse le Souletain alla a la *maison Marticot*, lança une pierre contre la porte de cette maison et l'enfonça il entra dans la dite maison qui est en reparation, et en sortit bientôt sans en rien emporter; Cependant quelques uns des émeutiers entrèrent sans doute dans la prison car je vis plusieurs individus en sortir emportant avec eux une vieille table qu'ils mirent en morceaux, l'un d'eux seulement était armé d'une hache, mais je ne le reconnus pas pas plus que

les autres. Je remarquai seulement que le susdit maitre de Laço (sic) s'était armé d'un pied de table et s'écriait en le brandissant, *Vive nous!* (...)

Joseph Auguste Moreau, capitaine adjoint major au 27e régiment de ligne, âgé de 46 ans demeurant en garnison à St Jean (...)

Dépose, le 25 du courant vers les cinq heures de rélevée, M Casse sous lieutenant dans le même regiment que moi, se presenta dans *la maison Magnet* où je prends ma pension, et où je me trouvai avec plusieurs autres officiers, il nous annonca qu'il y avait un grand trouble sur la place, que des paysans émettés lançaient des pierres contre des maisons, aussitot nous montames tous a la citadelle avec M le Commandant de place, que je pris en passant *chez le Sr Lebrun*, il ordonna a toute la troupe de prendre les armes, il forma un piquet de cinquante hommes, dont il me donna le commandement. Je descendis avec ce piquet jusqu'au Glassis, et bientôt j'entendis qu'on criait dans toute la rue que les Gendarmes, et les soldats étaient massacrés, je me mis en marche avec mon piquet pour me rendre au poste. J'arrivai près de l'Escalier qui se trouve sur la petite rue à une très petite distance de la porte donnant sur la place, j'y rencontraï le Sr Fort qui me remercia de mon arrivée, et m'annonça que tout était a peu près terminé en me priant de m'arreter, dans ce moment arriva M le Maire suivi d'une grande foule qui poussait des cris ce fonctionnaire me fit signe de me retirer, je fis reculer ma troupe, déjà plusieurs pierres avaient été lancées, l'une d'elles atteignit le sous lieutenant des grenadiers au bas ventre un soldat reçut aussi un coup de baton d'un paysan; il s'appelait Meunier (Alexandre) nous fimes notre retraite assez lentement jusqu'au *café suisse*, et depuis lors aussi je ne vis plus M le Maire. Je ne sais que par oui dire qu'il avait été maltraité par des paysans, et je ne puis faire connaitre aucun des individus qui se sont livrés aux mauvais traitements qu'il a éprouvés (...)

(Manquent les pages 55 et 56)

(... Déposition d'un gendarme)

Dépose, le 25 de ce mois, j'étais de service sur la place publique de la presente ville avec le Marechal de logis Lagrave, vers les quatre heures, où quatre heures et demi, *le Gendarme Espil* a la residence de Baigorry aména devant nous (nous étions près la boutique du Sr Preuil Scellier) un nommé Laborde Jean remplaçant faisant partie de la classe de 1841, qui était venu en congé provisoire dans ses foyers et qui avait reçu ordre de rejoindre son corps, au moment où le marechal des logis allait le questionner ce militaire prit la fuite a travers la foule, il fut poursuivi par le Gendarme Espil qui parvint à l'atteindre; Nous voulions le conduire a la prison militaire, mais nous en fumes empêchés par un très grand rassemblement qui nous barra le passage, nous criames *a la garde* qui vint nous rejoindre au nombre de sept militaires, ce secours se trouvant insuffisant nous fumes obligés de battre en retraite, nous parvinmes a entrer dans la boutique dudit Preuil avec le militaire arrêté a l'aide d'une porte, dans le trajet nous recumes plusieurs coups de batons qui ne nous firent pas de blessures, cependant la foule cerna la maison Mendiry et devint de plus en plus ménaçante, nous crumes prudent de lacher l'homme arrêté et de nous cacher dans la dite maison Mendiry, où entrèrent bientôt après un grand nombre d'individus qui nous chercherent m'a-t'on assuré mais ne nous trouverent pas.

Je dois expliquer qu'un jeune homme qui s'il faut en juger par sa ressemblance avec le militaire arrêté doit être son frère, m'a menacé plusieurs fois de son baton, pour me faire lacher le militaire arrêté. Je ne sais au surplus rien sur les dégats (...) pas plus que sur les dégats commis à la maison de depot et l'évasion de Sebastien Etcheverry que nous arretames de nouveau dans la nuit du 25 au 26 du courant (...)

Etienne St Germain Grenadier au 17e (...) Le Temoin a confirmé les déclarations de M le Capitaine major (12e T.) expliquant seulement qu'il ignore si le Commandant de place avait recu une requisition de l'autorité locale.

Le Témoin a déclaré en outre sur interpellation qu'hier il alla avec sa femme a St Jean le vieux pour y acheter des choux et de la sallade que la jardiniere dit à sa femme que le deposant était fort heureux que son fils l'eut reconnu le 25 du courant au moment où il faisait partie du piquet qui était descendu de la citadelle que sans cela il l'aurait tué d'un coup de baton, que ce propos fut tenu en sa présence, mais qu'il ne le comprit pas parce qu'il fut prononcé en basque. Il a ajouté aussi sur interpellation qu'il ne peut designer aucun des individus qui faisaient partie de l'émeute étant étranger au pays. (...)

Justin Vignave Grenadier (...) qu'il a bien vû dans le rassemblement du 25 avril des individus qu'il reconnaitrait s'il les voyait, mais qu'il n'a vû aucun de ces individus se livrer à aucune voie de fait reprehensible (...)

Marigno Sauqa, servante âgée de 25 ans (...) Dépose, que le 25 (...) qu'elle a vu sur la moitié de la rue aussi M le Maire s'efforcant de calmer la multitude dhommes qui le suivait, que ce

fonctionnaire recut un coup de baton au moment où il faisait voir son écharpe, qu'il en recut ensuite deux autres, mais qu'il (sic) ignore qui les lui porta qu'après que ce fonctionnaire eut été maltraité une partie de la foule se dirigea vers la maison de depot, que l'un de ces individus (...) lui demanda une hache en langue souletine (...) qu'elle ne connaît pas cet homme (...)

Jean Baptiste Lagrave, marechal des logis de Gendarmerie âgé de 46 ans (...)

Jean Guillaume Bouquet Grenadier au 57e (...)

Depose, le 25 du courant j'étais de garde (...) nous dumes faire retraite, nous nous dirigeames vers la boutique d'un Sellier placée dans la maison rouge (...) je reconnus parmi ceux qui donnaient des coups de baton un individu (...) qui reste en qualité de garçon cordonnier *chez Champagne de Lecumberry*, cet homme a un peu le col de travers (...) nous jugeames prudent de lacher le militaire prisonnier qui s'esquiva de derriere la maison. Quant a nous, nous restames cachés dans une chambre jusqu'a huit heures et demi du soir.

Louise Malbert épouse St Germain âgée de 27 ans menagere (...)

Depuis qu'hier elle alla avec son mari à St Jean le vieux, acheter de la salade, qu'elle y vit la nommée Manigno jardiniere, que cette femme lui dit, que mardi dernier son fils avait eu le baton levé pour en frapper des militaires qui faisait (sic) partie du piquet qui était descendu de la citadele, qu'heureusement il avait reconnu dans ce militaire le mari de la deposante, et n'avait pas frappée (sic), que sans cela il l'aurait peut être tué, qu'elle demanda à la dite Manigno pourquoi son fils voulait frapper les militaires a quoi elle repondit que *les militaires avaient eu tord (sic) de se presenter pour defendre les riches de St Jean pied de port*, et que si Lundi prochain ils se presentaient de nouveau, *ils les embrocheraient tous*.

Elle a déposé aussi (...) qu'elle vit M le maire monter la dite rue soutenu par trois hommes, qu'un peu plus haut que la maison de depot, un garçon meunier qu'elle connaît de vue, mais pas de nom, et qui reste dans un moulin du voisinage de la presente ville, lui porta trois coups de baton, l'un sur l'épaule droite et deux sur la tete (...) qu'elle reconnut que quelques uns des individus qui voulaient forcer la porte (du depot) étaient d'*arneguy*, mais qu'elle ne connaît ni leur nom ni leur profession(...)

Continué à St Jean pied de port le 1er mai 1848.

Louis Théodore Laplace caporal au 3e bataillon (...)

Depose (...) nous entendimes crier *aux armes*, je pris mon fusil et je courus avec sept hommes au lieu d'où était parti ce cri. J'y trouvai le marechal de logis et deux où trois Gendarmes qui rétenaient un homme, que des paysans voulaient leur arracher. Je fis avec mes hommes mon possible, pour faire lacher prise a ces paysans, nos efforts et ceux des Gendarmes furent inutiles, et la foule grossissant force fut à la Gendarmerie d'entrer dans la maison rouge par la boutique d'un Scellier.

Pendant environ dix minutes, nous parvinmes mes hommes et moi, en tenant les bayonnettes croisées, a contenir la foule au dehors, mais après ce temps, nous fumes obligés d'entrer aussi dans la dite maison, un jeune homme ferma la porte de la susdite boutique, nous allames rejoindre dans une petite chambre les gendarmes qui deja avaient laché leur prisonnier comme les paysans émeutés entouraient la maison dans laquelle nous nous trouvions, et temoignerent leur fureur en lançant des pierres contre la porte et fenetres de la dite maison, nous restames dans la dite chambre jusque vers les 8 heures 1/2, heure a laquelle nous sortimes les paysans s'étant dissipés (...)

Raymond Lefebure sous lieutenant (...) a néanmoins expliqué qu'il fut empeché par une charrette de voir M le maire et qu'il n'a aucune connaissance de la requisitionnque M le Sous Commissaire de l'arrondt aurait pu adresser a M le commandant de la place (...)

Continué à St Palais le 4 mai 1848.

Jean Espil Gendarme âgé de 35 ans, demeurant à St Etienne de Baigorry.

(...) Il a expliqué sur interpellation, qu'a la tete des individus qui empecherent la Gendarmerie de conduire dans la prison militaire, Jean Laborde qu'elle avait arrêté, et la forcerent à se réfugier dans la maison Mendiry, se trouvait *Jean Laborde dit Ganiche Chipi son frère 6e né* qu'il le distingua d'autant plus facilement que deja il le connaissait, et qu'il dit même de le laisser faire son devoir; que cet individu et plusieurs de ses compagnons porterent a lui et ses camarades des coups de baton, qui ne leur firent pas de blessures, qu'il ne peut désigner aucun camarade dudit Laborde Ganichipy, par ce qu'il ne les connaît pas (...)

Marica Castera âgée de 22 ans d'état de labeur demeurant à St Etienne de Baigorry.

Dépose, qu'elle était à St Jean pied de port, le 25 avril dr qu'elle y a vû un grand mouvement, mais qu'elle n'a été temoin d'aucun crime où delit (...) Elle a déclaré sur interpellation

que ce n'est pas elle qui est la maitresse de *la maison Forcabac de St Etienne de Baigorry*, mais bien marie Castéreaa sa sœur mariée a Domingo Naguila, laquelle depuis deux mois n'a pas quitté St Etienne à cause de maladie (...)

Arnaud Garcia ménetrier demeurant à *Jaxu* âgé de 46 ans.

Dépose (...) une infinité de personnes lança des pierres contre la maison rouge et brisa ainsi plusieurs carreaux de vitres, mais je n'ai pu distinguer aucun de ces individus (...)

Il a expliqué sur interpellation, que le nommé *Garat maitre de Pochelu d'Iholdy* ne soupa pas chez lui le 25 avril dr et n'y parut meme pas, qu'il croit au contraire que le dit Garat soupa chez *Pierre Brus chaudronnier et cabaretier à Jaxu*, sans qu'il puisse l'affirmer que les personnes qui souperent chez lui étaient *Pierre Irola, et son frère Ir né d'Irissarry* et deux jeunes gens de St martin d'arberoue dont il ignore les noms que l'un de ces derniers dans le cours de la conversation dit, montant avec la foule la petite rue qui conduit a la rue de la citadelle, il se trouva vis a vis du capitaine qui commandait la troupe qui était descendu de la citadelle, que ce militaire lui dit en le prenant par les épaules, *Eh qui m'a fait venir?* et qu'il lui repondit qu'il ferait bien de se retirer avec sa troupe, qu'il ne fut pas dit autre chose (...)

Le temoin a ajouté sur interpellation qu'il a oui dire dans le public, que le dit Garat d'Iholdy, était un des principaux acteurs de toutes les scenes (...) a encore expliqué sur interpellation, qu'il se trouvait sur la place de St Jean pied de port, lorsque deux individus dont l'un était *le maitre de Lohit* de Jaxu et l'autre un habitant d'Esterencuby dont il ignore le nom, y arriverent tenant chacun un morceau de planche, et criant *Vive le liberté*, qu'il entendit dire que ces morceaux de planche provenaient d'une porte de la maison de dépôt; (...)

Continué le 16 mai 1848.

Jean Anchordoquy aubergiste âgé de 50 ans demeurant à *Bidarray*;

Dépose, qu'il se trouvait le 25 avril dernier, a la mairie de St Jean pied de port attendant le resultat du dépouillement du scrutin, lorsque le bruit se répandit qu'il se commettait des désordres sur la place (...) qu'il vit un attroupement d'ou partait une grele de pierres contre la maison rouge, mais qu'il ne reconnut personne, attendu qu'il se tint à environs 90 metres de distance (...) qu'il remarqua un monsieur qui se montra à une des fenetres de la maison rouge, et adressa quelques paroles aux assaillants, qui parurent l'apaiser qu'un moment après il entendit battre la caisse du coté de la citadele, et qu'alors l'attroupement se rua de ce coté (...)

Pierre Brus chaudronnier et cabaretier, âgé de 63 ans, demeurant à *Jaxu*.

Dépose, que l'inculpté *Garat Pochelu d'Iholdy*, revenant de la foire (...) passa la nuit du 25 au 26 avril dernier, chez le déposant, qu'il ne lui entendit rien raconter (...) le temoin explique, qu'ayant travaillé a becher la vigne toute la journée, il se trouvait fatigué le soir et qu'il se coucha de bonne heure, ensuite qu'il n'eut pas le temps de converser avec ledit Garat, que celui-ci serétira le matin du 26 avec deux autres individus d'Iholdy, qu'il ne connaît point de vue et qui avaient également passé la nuit dans son cabaret (...)

Pierre Dumont menuisier âgé de 18 ans demeurant à *Lecumberry*.

Dépose, le 25 avril dernier je me trouvais a la fenetre d'un cabaret situé sur la place de St Jean (...) cet attroupement se dirigea vers la maison rouge qui recut une grele de pierres, ensuite le tambour s'étant fait entendre dans la direction de la citadele, l'attroupement se porta de ce coté, j'eux la curiosité de le suivre (...) J'ai reconnu parmi ces individus, un jeune homme originaire de Soule, demeurant comme valet dans *la maison aroquigaray d'alciette*, et le nommé *Laco*, que j'ai connu fesant le metier de muletier a *l'usine de Lecumberry*. Les portes de la prison s'ouvrirent, et j'en vis sortir plusieurs bohemiens, quelques individus sortirent de la prison une table, et le susdit valet d'arroquigaray, qui s'était procuré une hache la brisa dans la rue (...)

Pierre Bigot menuisier âgé de 26 ans demeurant à *Lecumberry*.

(...) il n'a reconnu parmi ceux qui essayaient d'enfoncer la porte a coups de grosses pierres que le nommé *Laco*, ancien muletier aux *mines de Lecumberry* (...)

Michel haristoy cantonnier âgé de 50 ans demeurant à *Suhescun*.

Dépose (...) qu'il a remarqué dans la matinée de ce jour passant à *Suhescun*, le nommé *Jean Garat pochelu d'Iholdy*, qui se rendait a la foire, et qui se retira le lendemain avec le nommé *Irigoin d'Iholdy*, et un autre individu que le deposant ne connaît point (...)

Continué le 28 mai 1848.

Michel Fort marchand, demeurant à St Jean (...) 39 ans.

Dépose, le 25 avril dernier je me trouvai a la mairie de St Jean (...) occupé a la redaction du procès verbal d'Eléctions des representants du peuple, lorsque vers les cinq heures de relevée, deux

ou trois gardes nationaux vinrent donner avis (...) qu'on cassait les vitres, et les volets de la maison rouge, en ma qualité de commandant de la garde nationale, je donnai ordre de battre le rappel, et je me transportai au lieu du rassemblement. J'y trouvais MM. Schilt, Brie, Barbaste, et d'autres messieurs, que la foule entouraient (sic), en demandant à hauts cris qu'on mit en liberté l'homme que la gendarmerie avait arrêté, déjà les bris des vitres et des volets de la maison rouge avait (sic) eu lieu, cependant M Renaud, d'une des fenêtres de la dite maison prononça quelques paroles (...) elles furent si favorablement accueillies qu'on se mit à crier *vive M Renaud, vive notre ami*, dès ce moment le calme paraissait assuré, le rassemblement se dissipa et je me dirigeai vers la mairie, arrivé au fond de la place j'entendis battre la caisse à la rue de la citadelle, et je vis les paysans se réunir de nouveau, et se porter en masse vers cette rue, en proférant des menaces de mort contre la troupe, je revins sur mes pas, je me mis devant la foule qui s'arrêta un moment sur mes supplications devant la porte de France. Je me dirigeai vers le capitaine, qui était à environ quinze mètres de la porte, à la tête d'un détachement de trente hommes, voyant qu'il avait avec lui fort peu de militaires, je l'engageai afin qu'une collision sanglante n'est pas lieu, à se retirer avec sa troupe, en lui annonçant que tout était fini. Le capitaine s'arrêta, et en me retournant je vis le Tambour entouré et saisi par plusieurs paysans, je le dégageai aidé par *M. Louis Etcheverry* aujourd'hui receveur particulier à Argelez, nous nous adressâmes ensuite aux paysans (...) quand tout à coup un paysan que je ne connais pas, sortant des rangs me prit par le gilet et me dit, *monsieur, retirez vous, nous ne voulons vous faire du mal à vous, mais pourquoi nous empêchez vous de tuer ces soldats*. Je cherchai à le calmer en lui faisant observer que j'agissais autant pour les paysans, que pour les soldats, il me lâcha, un autre paysan, que je ne reconnus pas alors, mais que j'ai su depuis être *le fils de Négueloua d'Ispoure*, qui n'y reste pas aujourd'hui, me prit à bras le corps, et me dit, *monsieur, écarter vous sans cela on va vous massacrer*, il m'enleva et me mit de côté, et resta avec moi pour me protéger (...) J'ignore ce qui se passa depuis (...) mais ayant appris que le rassemblement était dispersé je restai à la mairie à continuer le procès verbal (...) je ne puis désigner aucun des individus qui composaient le rassemblement (...)

Le Témoin à aussi déclaré sur interpellation qu'il tient du *fils de Bidart d'Irissarry*, qu'il avait entendu dire, que *Pochelu* d'Iholdy, avait porté les premiers coups à M le Maire de St Jean pied de port, qu'il a aussi oui dire vaguement que *Lohilacaté de Jaxu*, avait également déclaré que les premiers coups avaient été portés au maire, par ce même *Pochelu*.

Representation faite au Témoin des prévenus Jean Garat dit *Pochelu*, *Arosteguy* et *Laborde*, il a déclaré qu'il ignore s'ils ont ou non concouru aux désordres (...)

Pierre Amestoy fils de Bidart laboureur demeurant à *Irissarry*.

Depose (...) qu'il n'a pas fait partie du rassemblement (...) il était dans *l'auberge de ApesteGuy*, avec le maître de l'auberge et *manetx valet de peine de la maison Samau* d'*Irissarry* (...) il avait oui dire en traversant la place de St Jean pour se retirer chez lui que les premiers coups avaient été portés au maire par Jean Garat dit *Pochelu* (...)

Sauveur Boucau gardien de la prison (...)

Depose, je ne sais rien par moi même (...) ayant passé tout l'après diner chez mon beau frère Jean Fonrouge, qui est infirme, mais je dois dire que *arnaud Etcheverry* (sic) dit *Macara* ancien douanier, qui ne venait jamais chez nous, y vint cependant dans la soirée (...) pour savoir, si moi ou ma femme avait dénoncé quelqu'un des malfaiteurs (...) Comme il avait quelques égratignures sur la figure je leur demandai si elles lui avaient été faites par les émeutiers, il me répondit négativement (...) qu'ils lui avaient fortement serré le col, lui reprochant de ce qu'il était allé au secours de ma femme, que cependant ils l'avaient lâché, qu'ils s'étaient rencontrés et qu'ils étaient allés boire ensemble, dans une auberge tenue par un locataire de la dame veuve *Casenave* mais *Etchart* ne me nomma aucun de ces émeutiers (...) Lorsque *Etchart* me dit ce que je viens de rapporter mes deux filles *Bernardine*, et *Françoise Boucau* étaient présentes, au surplus je suis convaincu que ledit *Etchart* pourrait s'il le voulait désigner les émeutiers dont il m'a parlé (...)

Continué le 31 mai 1848.

Léonard Barbaste adjoint au maire (...) âgé de 52 ans (...)

Representation faite au témoin des inculpés *Arbelbide*, *Garat* *Pochelu*, *Laborde*, et *Arosteguy*, il a déclaré (...) qu'il reconnaît parfaitement ledit *Arbelbide*, pour être l'homme aux yeux difformes, qui le 25 avril dr. le somma plusieurs fois, sans cependant le menacer aucunement ni paraître animé de faire ouvrir la porte de la maison rouge et le suivit presque constamment pendant quinze ou vingt minutes, que le dit *Arbelbide* fut un des trois paysans qui entrèrent dans la dite maison, pour s'assurer si le déserteur s'y trouvait, qu'il croit sans pouvoir l'affirmer, que cet inculpé lorsqu'on cria à la multitude que le déserteur s'était sauvé, était au second étage de la maison rouge, a

faire des recherches sans doute pour s'assurer que le dit deserteur y était encore, que du reste pendant les scènes qui eurent lieu à la rue d'Espagne et à la maison de sureté, ledit resta constamment à la maison rouge, cherchant toujours le deserteur, de sorte qu'il est de toute impossibilité qu'il eut pris aucune part aux excès commis sur la personne de M le maire et à ce qui s'est passé à la maison de depot, qu'en ce qui concerne les autres inculpés il ne reconnaît aucun d'eux (...)

Remi Lebrun medecin (...) 42 ans.

Depose, le 25 avril dr. je me trouvais à la mairie occupé avec d'autres messieurs au depouillement (...) qu'on avait arrêté un homme comme deserteur que les Gendarmes le tenaient dans la dite maison, et qu'on voulait qu'il fut mis en liberté, Convaincu qu'il valait mieux qu'on lachât cet homme, d'arrêter l'emeute que le rétenir, je dis à ceux qui m'entouraient que j'allais faire mon possible pour le faire mettre en liberté, et ensuite j'entrai dans la dite maison rouge par la boutique du sieur *Loustalot armurier* je demandai où était le marechal de logis de Gendarmerie, le sieur *Dubreuil Sellier*, me repondit, que l'homme arrêté s'était sauvé, que les Gendarmes étaient cachés dans la maison, n'osant sortir par la même porte, je me dirigeai vers celle qui donne à la rue Ste Eulalie et ayant entendu crier de la maison accusée par madame Cavade, j'y accourus et je trouvai cette dame avec une très forte attaque de nerfs. Je lui donnai mes soins le plus promptement possible après quoi je sortis sur la place où le rassemblement était très considerable, j'y annonçai que le deserteur n'était plus dans la maison rouge qu'il s'était sauvé; on me repondit que je mentais, et plusieurs batons se leverent sur moi, on m'aurait sans doute frappé si je n'eusse été protégé par deux bohemiens, *arnaud cadet de Larramendy*, un locataire de *la maison Cachenaute de St Jean le vieux*, et je crois aussi par *Berial de Çaro*, et s'ils ne m'eussent entraîné hors la foule (...) ainsi dégagé je me refugiai accompagné par mes protecteurs dans *la maison Bénédict*, ou ayant appris que M. Darrieux maire avait été blessé, j'allai penser les blessures dont j'ai fait le rapport par écrit, j'ajouterai que par suite de ces blessures M. Darrieux est resté hors d'état de se livrer à ses occupations ordinaires pendant sept ou huit jours (...) Representation faite au témoin des inculpés (...) il a affirmé qu'il ne reconnaît de ces quatre individus, que le dit arosteguy qui est l'un des deux bohemiens qui (...) le protegerent (...)

Arnaud Etchart dit Macaro boulanger et ancien douanier (...) qu'il dit à Boucau ce qui était vrai, qu'un des émeutiers que le deposant croit être de Lecumberry où d'Ahatxe ayant porté des coups de baton à sa femme, il avait dit à cet individu qu'il agissait mal, en frappant ainsi une femme, qu'aussitôt cet individu et *Lohilacaté* l'avait (sic) saisi, que le premier lui avait serré fortement le col, et que le second lui avait porté plusieurs coups de baton; qu'un jeune homme qu'il croyait être de *hosta*, étant intervenu ils avaient cessé de le maltraiter, qu'il avait été dans *l'auberge de Laborde* boire un coup avec le jeune homme qui l'avait protégé, qu'il s'était retiré après avoir bu un litre de vin qu'il avait payé avec ce jeune, qu'il était de toute fausseté qu'il ait dit au même Boucau qu'il était allé à la dite auberge avec des émeutiers et que s'il le lui avait dit, il aurait menti.

Il a encore expliqué sur interpellation que c'est mal à propos, qu'il est constaté dans le procès verbal de M le juge de paix qu'en même (temps) qu'à *Lohilacaté de Jaxu*, il avait adressé quelques paroles à un *Cadet Dithourbourou* de la même commune, qu'il n'a pas parlé de ce dernier individu (...) qu'il a vu ledit Lohilacaté porter plusieurs coups de béquille à M le Maire, le frapper même à terre, que non content de cela après s'être éloigné d'environ dix mètres cet homme était revenu sur ses pas, en disant qu'il fallait achever le maire en brandissant sa bequille, que Sallaberry et lui deposant l'empêcherent d'exécuter (...)

Representation faite au témoin des inculpés Garat, Arbelbide, Laborde et arosteguy il a affirmé qu'il n'a vu aucun de ces trois derniers figurer dans les scènes du 25 avril dr. qu'au contraire il a vu Garat Pochelu dans le rassemblement devant la maison rouge (...) qu'il ne l'aperçut pas parmi ceux qui frapperent M le Maire, mais qu'il était devant la maison de sureté (...)

Bertrand Etcheverria, chocolatier agé de 49 ans demeurant à Valcarlos (Espagne).

Depose (...) et je crois que le mal se serait arrêté là, si un piquet de militaires n'était descendu de la citadelle tambour en tete, des qu'on entendit la caisse la foule se dirigea vers la troupe dans des intentions hostiles, M le Maire prit la même direction (...) j'entendis plusieurs individus à moi inconnus crier *vive les Iholdiens, c'est nous qui sommes des hommes*. Neanmoins ayant appris que le rassemblement se portait sur la prison j'allai de ce coté (...) j'y vis bientôt après un homme de haute taille, qu'on m'a dit être de la montagne portant un pied de table à la main et paraissant tout satisfait.

Representation faite au témoin des prévenus Laborde, Arosteguy, Garat, et Jeantho de Laço, il a déclaré qu'il reconnaît ce dernier (...) qu'il vit (...) portant un pied de table à la main (...)

Pierre Errécart fayencier agé de 26 ans demeurant à St Jean le vieux.

Dépose (...) ayant vu le docteur Lebrun au milieu de la foule, pressé et menacé (...) il alla à lui et le degagea avec d'autres personnes qui se joignirent à lui (...)

Arnaud Arrossagaray dit Larramendy, âgé de 36 ans (...) il a déclaré ne reconnaître parmi ces quatre inculpés, que *Bertrand Janétho dit Laço*, qu'il le vit après que le Maire eut été frappé et la prison forcée sur la place sautant et criant *vive la république*, ayant un pied de table à la main (...)

Dominique Indart dit Berriat laboureur demeurant à *Caro*, âgé de 51 ans.

(...) Représentation faite au témoin des dits inculpés, il a déclaré *Laco* pour être l'individu qu'il a vu sautant et criant sur la place du marché (...)

Jean Arrambide dit Sorçalbehere âgé de 68 ans, laboureur demeurant à *St Etienne de Baigorri* (...) a déclaré qu'il n'était pas à *St Jean* (...)

Il a expliqué sur interpellation, que le jour où *M Etcheverry* représentant du peuple partit pour Paris, il le trouva avec son frère *Louis Etcheverry*, *Merchot* notaire à *Ossés*, et *Larre* notaire à *Iholdy*, dans la basse-cour de la maison dudit *Sieur Etcheverry*, qu'on vint à parler des Scènes qui avaient eu lieu à *St Jean* (...) qu'il dit à ces messieurs, que la veille (sic) jour de Dimanche il avait entendu dire dans un groupe qui se trouvait près de l'église, que le prisonnier qu'on avait vu sortir avait été délivré par un homme d'*Iholdy* (...)

Sauveur Jaureguiberry dit Jaxalde âgé de 50 ans, forgeron, demeurant à *Lasse*.

(...) Il a expliqué sur interpellation (...) qu'il ne reconnut aucun de ceux qui le (le maire) frappèrent (...)

Continué le 12 juin 1848.

Jeannette Durruty aubergiste (...) âgée de 39 ans.

Déclare ne rien savoir (...) que le 25 avril dr. elle vit immédiatement après qu'on avait forcé la porte de la maison de sureté, l'inculpé *Laco* descendre en sautant la rue de la citadelle (...)

Continué le 13 juin 1848

Joseph Dastugue bottier et marchand de peaux d'agneaux âgé de 28 ans (...)

Il a déclaré de rien savoir, si ce n'est qu'il a vu l'inculpé *Laco* (...) se dirigeant seul de la place vers la rue de la citadelle (...)

Jean Bidart dit Tabaco muletier demeurant à *Aincille*, âgé de 48 ans.

Dépose (...) ils parvinrent à entrer dans la dite maison (rouge) et la porte par laquelle ils (les gendarmes) entrèrent fut aussitôt fermée, ces paysans se mirent à la frapper à coup de pierres et une femme jeta un pot d'eau par une fenêtre du premier étage (...) et le Sr *Renaud* cria d'une fenêtre, que le déserteur n'était plus dans la maison (...) pour moi j'allais à l'auberge *Menaguerria*, et je ne sais ce qui se passa depuis (...) le dit jour 25 avril dr. il dina dans la dite auberge de *Menaguerria* avec *Laurent Cubura*, et *Janito Laco*, inculpés, qu'ils restèrent toujours les trois ensemble pendant plusieurs heures et qu'ils ne se séparèrent qu'environ vingt minutes avant que le rassemblement se fut formé (...)

Laurent Cuburu muletier demeurant à *Esterençuby*, âgé de 47 ans.

Déclare ne rien savoir (...) qu'il se souvient d'avoir vu le dit *Laço* descendre du côté de la dite maison vers l'auberge *Managuerria* un moment après que le rassemblement se fut dissipé, qu'il ignore ce qu'il devint après.

Bertrand Junco dit alçaran maçon âgé de 22 ans demeurant à *Iholdy*.

Dépose (...) que lorsqu'ils (les gendarmes) furent entrés dans la dite maison (rouge), les paysans se mirent à battre la porte avec leurs batons, qu'une femme ayant jeté un pot d'eau d'une fenêtre, les paysans se mirent à lancer des pierres (...) que la foule demandait qu'on délivrât le déserteur que *M Renaud* ayant déclaré qu'il était en liberté elle se calma et commença à se dissiper, mais une caisse s'étant faite entendre à la rue de la citadelle, le rassemblement se reforma (...)

Le témoin a expliqué sur interpellation, qu'en allant à la prison, il rencontra l'inculpé *Garat Pochelu* qui descendait et se dirigeait vers la place (...)

Peyo herriet, dit olçoçocho (...) laboureur demeurant à *Iholdy*.

Dépose (...) que des individus venant du côté de la citadelle, ayant annoncé qu'on venait de frapper le maire *Garat Pochelu* dit, *oui oui ils en ont fait assez et quelqu'un s'en repentira*. Le témoin a affirmé sur interpellation que pendant qu'on forçait la porte de la prison *Garat Pochelu* était avec lui sur la place, qu'il ignore si ledit *Garat* lança des pierres contre la dite maison rouge, mais qu'il ne le vit pas en jeter, quoi qu'il fut constamment près de lui (...)

Jean Espil Gendarme (...) domicilié à *St Etienne de Baigorri*.

(...) il a déclaré sur interpellation qu'il reconnaît parfaitement le dit *Jean Laborde* pour être le même que *Jean Laborde dit Ganichipy* (...) qu'il lui semble aussi reconnaître *Garat Pochelu*, et *Jean Bidart dit Machy*, comme les ayant vus le dit jour 25 avril dr. le baton levé (...) qu'il ne peut pourtant affirmer qu'il en soit ainsi (...)

Jn. Bte. Lagrave maréchal de logis de Gendarmerie agé de 46 ans (...)

(...) il a déclaré qu'il ne reconnaît parmi eux que Jean Laborde, que ce jeune homme est l'un de ceux qui firent résistance à la Gendarmerie le 25 avril dernier, qu'il excitait ses compagnons à arracher des mains des Gendarmes son frère Jn Laborde, que cependant il ne vit pas apporter aucun coup (...)

Jean Marie Péré Gendarme agé de 30 ans (...) Représentation à lui faite des inculpés, Laco, Garat, Ohaço Maurice, Arbelbide, Arosteguy, Pouchoulouteguy, Laborde et Bidart (...) il ne reconnaît parmi eux que Jean Laborde (...) qu'il paraissait très animé en tenant le bâton levé sur le déposant, et lui parlait basque d'un ton menaçant (...)

Jean Sallaberry menuisier (...) agé de 30 ans (...) il reconnaît parmi eux seulement Laco que cet individu n'était pas près du maire, lorsque celui-ci fut frappé (...)

Arsène Darrieux maire (...) il ne reconnaît parmi eux aucun de ceux qui l'ont maltraité (...)

Leonard Barbaste adjoint au maire (...) il reconnaît Pierre Arbelbide (...)

Arnaud Etchart dit Macaro (...) Il a déclaré qu'il ne reconnaît parmi ces individus que Garat Pochelu qu'il a déjà signalé comme ayant lancé une pierre contre la maison rouge (...)

Gracieuse Fonrouge femme Boucau âgée de 42 ans ménagère (...) elle reconnaît parmi eux *Bertrand Escos*, qu'elle a déjà signalé Laco, et Arosteguy (...) le dit Janito Laco, pénétra dans la maison de sûreté avec d'autres individus, qu'il avait l'air d'un fou, qu'il lui réclama d'un ton très menaçant les clefs des cachots, qu'elle lui répondit qu'il n'y avait qu'un prisonnier et qu'elle le lui livrait, que Laco et ses compagnons croyaient qu'il y avait six prisonniers (...) qu'ils mirent celui-là en liberté quoiqu'elle leur eût dit qu'il était accusé de vol, qu'ils emportèrent un (sic) table qui était au sol, qu'ils en brisèrent une autre sur la rue, que quelques instants après, Pierre Arosteguy entra dans la maison de sûreté, avec un morceau de table, qu'il y laissa en disant à la déposante qu'elle pourrait s'en servir pour faire du feu. (...)

Pierre Arsaguet vitrier (...) il ne reconnaît parmi eux que Pierre Arostéguy (...) qui lança plusieurs grosses pierres, contre la prison. (...)

Pierre Lapeyrade tourneur (...) il ne reconnaît parmi eux que Laço (...)

Justin Morgues cordonnier (...) il reconnaît seulement Pierre Arosteguy (...) qu'il ne le vit pas lancer des pierres, contre cette maison (la prison), mais qu'il le vit prendre un bohémien par le bras de le faire (sic) sortir de la prison, tout en brandissant son bâton en criant *vive la liberté* (...)

Gracieuse Nabané jardinière Ve Bacho (...) elle reconnaît Pierre Arbelbide, Pierre Arretche et Pierre Arosteguy, qu'elle a vu le dit Arbelbide lancer une pierre contre la porte de la prison et frapper de son bâton une table qu'il avait oté de la dite prison qu'elle a vu aussi Arretche frapper la même table avec son bâton, ainsi que Pierre Arosteguy (...)

Bernart Bidart cordonnier (...) agé de 19 ans (...) il ne reconnaît parmi eux que Janto dit Laço (...)

Pierre Casenave boucher (...) agé de 31 ans (...) il ne reconnaît parmi eux que Laco (...)

Marigno Chango servante (...) agé (sic) de 21 ans (...) elle ne reconnaît aucun (...)

Arnaud Garcia agé de 46 ans, menetrier demt à *Jaxu* (...) il vit dans le rassemblement qui se forma devant la maison rouge (...) *Bidart dit Machy*, et *Garat Pochelu*, mais qu'il ne les vit lancer aucune pierre ni commettre aucun acte reprehensible; qu'il croit reconnaître dans *Laço* (...) comme l'ayant vu sur la place de St Jean (...) avec le *maitre de Lohilacaté*, tenant un morceau de planche à la main et criant *vive la liberté* (...)

Arnaud Arrossagaray dit Larramendy (...) il ne reconnaît parmi eux que Laço (...)

Bertrand Jonco dit halcaran (...) ouvrier demeurant à *Iholdy* (...) il ne reconnaît que Garat Pochelu (...)

Pierre Herriet agé de 18 ans, ouvrier, demt à *Iholdy* (...) il ne reconnaît que l'inculpé Garat (...)

Jean Pierre Labat dit Negueloua agé de 34 ans, ouvrier demeurant à *Espelette*.

Dépose, je reste depuis huit ans à *Espelette*, le 25 avril dr. j'arrivai sur la place de St Jean (...) au moment où il se forma un grand rassemblement au tour de la maison rouge (...) furent lancées contre la maison une infinité de pierres qui cassèrent beaucoup de vitres, je ne pus distinguer aucun de ceux qui lancaient des pierres; Cependant le Sr Renaud et d'autres ayant annoncé de l'intérieur de la dite maison que le déserteur arrêté avait été mis en liberté (...) la caisse se fit entendre dans la rue de la citadelle, aussitôt un grand nombre d'individus se portèrent sur ce point, parmi eux se trouvait le Sr Michel Fort, que je vis s'efforçant à arrêter le rassemblement (...) mais on ne l'écoutait pas, et voyant qu'on allait s'en prendre à lui, j'intervins, je le pris par la main et tout en lui disant qu'on allait lui faire un mauvais parti, je l'attirai à moi et le menai sur la place publique, j'ignore ce qui se passa

depuis, étant allé chez le Sr Renaud a qui j'avais besoin de parler au surplus (...)

Jean Irissarry dit Arroquigaray laboureur demeurant à *Alciette*, âgé de 49 ans.

Dépose, le 25 avril dr. je n'étais pas à St Jean (...) j'avais a cette époque pour valet un nommé Jean Pierre, dont j'ignore le nom et qui m'avait dit être de Engrace en Soule et était (...) en qualité de valet de peine chez *Guillaume Estourriguel*, le 25 avril dr. il partit dans la matinée pour St Jean (...), ayant été informé qu'il avait pris part aux troubles qui avaient eu lieu dans cette ville, je lui demandais trois ou quatre jours après, s'il y avait concouru, il m'avoua seulement, que lui et d'autres individus, avaient porté sur la place publique une table et l'avaient brisée, il ne m'expliqua pas où il avait pris cette table il me soutint seulement qu'il ne connaissait aucun de ceux qui l'avaient brisée avec lui, je lui donnai le congé, en lui disant que je n'avais pas besoin chez moi des hommes comme lui. (...)

Continué le 22 mai (sic: pour "juin") 1848.

Bernardine Boucau couturiere âgée de 21 ans (...)

Dépose, je suis la fille du concierge de la maison de sureté (...) j'étais près de la porte d'entrée de cette maison le 25 avril dr., lorsqu'un grand rassemblement d'hommes arriva, quelqu'un (sic) d'entre eux se mirent à lancer des pierres contre la susdite porte, dans l'intention de l'enfoncer, en disant *nous avons la liberté nous pouvons faire ce que nous voulons, il faut que nous mettions en liberté les prisonniers qui sont détenus dans cette prison*; en même temps ils prirent une table que la nommée *Marigno Sarrau*, avait laissée près la maison de sureté et la briserent, un *bohemien Pierre Arrosteguy* prit un pied de cette table et s'en servit pour faire sauter le grillage de la dite porte, (...) mais enfin intimidée par les menaces (...) elle (ma mère) donna la clef (...) Aussitot les émeutiers pénétrèrent en nombre (...) l'un d'eux saisit ma mere par le Col, et la tint colée au mur jusqu'a ce qu'un autre la lui fit lacher. Ces malfaiteurs sortirent (...) après avoir mis en liberté Sebastien Etcheverry seul prisonnier (...) Je dois ajouter que le jour ou *Laco* fut mis dans la maison de sureté, son cousin d'alliance *Domingo Officialdeguy* (sic) alla le visiter, qu'elle les entendit converser sur les troubles qui avaient eu lieu (...) que ledit Janitx declara audit officialdeguy que celui qui avait colleté ma mere était d'Ossés, qu'avec lui Laco se trouvaient deux frères Lecay, l'un demeurant à St Jean le vieux et l'autre à Aincille, un autre individu qui cherchait a enter remplaceant (sic: sans doute pour "ressemblant") a un Souletin demeurant à Ahaxe, ledit Laco expliqua que ce dernier avait demandé une chandelle à ma mère. (...) elle ne reconnaît parmi eux que Laco, et Pierre Arosteguy qui étaient au nombre de ceux qui lancerent des pierres contre la porte de la prison, ainsi qu'un autre bohemien de haute Taille basque, et que ledit Laço pourra désigner (...)

Dominique Officialdeguy jardinier âgé de 42 ans (...) je restai dans l'*auberge de la nommée Pepe*, de sorte que je ne fus témoin d'aucun des méfaits (...) le jour où Laco fut arrêté j'allais le voir (...) nous parlames des scènes qui avaient eu lieu (...) il me designa le nommé *Lohilacaté de Jaxu*, un homme d'ossés a lui inconnu, un des frères Lacay (...) un autre individu qu'il ne nomma pas, et un Souletin comme ayant pris part a ce qui se passa à la maison de sureté (...)

Continué le 23 juin 1848.

Gracieuse Nabené Ve. Bacho jardiniere âgée de 31 ans (...)

(...) elle se trouvait sur la porte de la *maison appelée de Sallaberry* (...) qui est vis avis de la maison de sureté de cette ville, lorsque (...) les émeutiers se porterent sur la dite maison (...) qu'elle vit parfaitement *Arbelbide* qu'elle a déjà signalé (...) lancer des pierres contre la porte (...) tellement bien qu'elle s'aperçut qu'il avait une difformité dans les yeux, que du reste elle vit arbelbide sur la place de la presente ville mardi dr., qu'elle le reconnut de suite, qu'elle dit à *Etchart Macara* et d'autres personnes qui étaient avec elle, *quoi! cet homme est ici!* qu'etchart lui répondit *oui il est déjà venu deux fois comme toi*, qu'elle ne voulut pas continuer la conversation a ce sujet, elle à aussi affirmé qu'elle est très sure qu'elle a vû parmi les individus qui frappaient sur la table dont elle a parlé le prévenu *Arretche* (...)

Jean Camino maitre jeune âgé de 34 ans laboureur, demeurant à *Ossés*.

Dépose (...) je ne fus pas temoin de la rebellion qui fut commise contre la Gendarmerie, mais je vis devant la maison rouge un grand rassemblement (...)

Le Témoin a expliqué sur interpellation qu'immediatement après le rassemblement se fut porté sur la rue de la citadelle, il descendit la dite place et qu'il rencontra près de l'*auberge de Minageuria* l'inculpé arbelbide qui se dirigeait vers le marché de bétail, qui lui dit qu'il était en traite d'une vache, qu'il lui demanda d'aller la visiter, en ajoutant qu'immediatement après ils seretirerent ensemble, que le deposant lui repondit qu'il voudrait bien se retirer qvec lui mais qu'il avait quelques petites (sic) à expédier qu'ils se separerent ainsi, que lui deposant quitta St Jean (...) Uhart dans

l'auberge de Magnenenia pour y manger un morceau, que le dit arbelbide l'y rejoignit environ une demi heure après leur separation, qu'il menait avec lui une vache qu'il avait achetée (...)

Manech haura uhalde dit Arroqui agé de 27 ans, laboureur demeurant à *Ossés*.

Depose (...) qu'il demeura a la place au bétail non loin de *la maison Barbaste*, (...) qu'il vit de fort loin le rassemblement qui se forma autour de la maison rouge (...) environ six ou sept minutes après que le rassemblement (...) Pierre Arbelbide inculpé arriva sur la place au marché de bétail ou lui déposant se trouvait, que ledit Arbelbide le pria d'examiner une vache dont il avait été déjà en traité, qu'il acceda a ses desirs qu'il l'examina, que arbelbide l'acheta pour 108 f, que dans ce moement il entendit qu'on battait la caisse sur la rue de la citadelle (...) que arbelbide resta avec lui et qu'ils partirent ensemble, jusque près la maison d'habitation dudit arbelbide, de sorte que le déposant a la certitude qu'il n'a pris aucune part a ce qui s'est passé (...) a la maison de sureté (...)

Martin alciet dit hondia agé de 25 ans laboureur demeurant à *Lecumberry* (...) il n'était pas à St Jean (...) il y a environ quarante jours, il se trouva avec l'inculpé Laco, Peyo Çatçoury de (...) que ledit Çatçoury dit qu'il était l'ami du deserteur qui avait été arrêté le dit jour 25 avril (...) il avait pris ce même deserteur et essayé de le degager, qu'au surplus il fut dit quel'inculpé Laço, que le dit Çatçoury n'avait pris aucune part, ni aux excès (...) il n'avait rien fait pour enfoncer la porte d'entrée (de la prison), ni pour la faire ouvrir et qu'elle avait été ouverte de l'intérieur (...)

Information faite par le suppleant du juge de paix de St Etienne de Baigorry

L'an mil huit cent quarante huit et le 25 mai, nous Guillaume Larre juge de paix du canton de St Etienne de Baigorry, assisté de notre Greffier avons pris la deposition suivante

(sur une feuille non paginée:)

Graciane Iribarne femme Arrambide agée de 36 ans menagère demeurant à *Baigorry*

Depose, etant indisposée depuis assez long-temps je n'étais pas au marché (...) mon mari s'y trouvait seul de toute la famille, mais il était *au quartier d'Uhart dans la boutique d'Apesteguy* pendant l'émeute, et il rentra directement sans avoir remis les pieds à St Jean (...)

Le dimanche suivant mon beaupère en sortant de la messe de la paroisse qu'il était allé entendre, s'étant trouvé dans un groupe de laboureurs qui causaient des événements de St Jean, et il entendit dire par une des personnes composant la réunion (qu'il ne pourrait pas designer par ce qu'il n'y porta pas une attention suffisante) que d'après le bruit public l'un des principaux acteurs de cette émeute était un homme d'Iholdy. Comme je suis fille de la *maison Iriquin* de cette Commune, mon beaupère à sa rentrée a la maison me fit quelques plaisanteries sur les hommes de ma Commune (...) Je lui dis alors que je ne connaissais a Iholdy qu'une personne capable de se porter aux excès attribués aux émeutiers, et que cette personne était le fils de la maison Pochelu dit Manech, tapageur reconnu dans le public.

Lecture faite au témoin ai signé Larre, Lamayou Gr.